



# LE MONDE OUVRIER THE LABOR WORLD

35e Année — No 4

AVRIL 1950 — MONTREAL — APRIL, 1950

35th Year — No. 4

## La Fédération provinciale du Travail tiendra son 13e congrès annuel dans la ville de Québec

Ce congrès aura lieu les 16, 17 et 18 juin prochain.

Le secrétariat de la Fédération provinciale du Travail a fait parvenir au cours du présent mois à ses organisations affiliées la convocation à la 13e conférence annuelle. Ce treizième congrès annuel se tiendra au Palais Montcalm dans la ville de Québec, commençant à 10 heures du matin, vendredi, le 16 juin, pour se continuer le samedi, 17 juin, et le dimanche, 18 juin 1950.

Nos organisations affiliées sont priées de prendre bonne note que l'original des formules de lettres de créance doit être retourné promptement au secrétariat de la Fédération pas plus tard que le 6 juin 1950. La formule jaune (duplicata) doit être remise à chaque délégué pour présentation au Comité des lettres de créance, qui se réunira jeudi soir, le 15 juin, en l'hôtel Victoria, quartiers généraux de la conférence.

Les organisations qui ont des résolutions à présenter devront les faire parvenir au bureau du secrétariat, 177 ouest, rue Sherbrooke, le plus tôt possible afin de permettre aux officiers de traduire et de faire imprimer ces résolutions.

On ne peut assez recommander aux délégués de réserver leur chambre d'hôtel dans le plus bref délai possible vu qu'un autre congrès aura lieu dans la ville de Québec la même semaine que la nôtre. Les délégués peuvent faire leurs réservations directement au gérant de l'hôtel de leur choix ou peuvent profiter des services de l'agence de voyage Pan Travel Services. Cette agence, qui est située à 1121 ouest, rue Sainte-Catherine, Montréal 2, Téléphone PL. 8675, peut s'occuper pour vous de l'achat de votre billet de chemin de fer, autobus ou bateau et de la réservation de vos chambres d'hôtel. Les taux qui nous ont été soumis par cette agence pour des chambres dans la ville de Québec dans les différents hôtels varient de \$2.75 à \$4.75 par personne par jour.

Le samedi soir, 17 juin, il y aura un banquet au Château Frontenac. L'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail, a déjà accepté d'être notre invité d'honneur à ce banquet. Le prix du billet pour ce banquet est de \$3.50.

### Tarif d'enregistrement

Le comité exécutif lors de sa dernière assemblée a décidé de percevoir un tarif d'enregistrement de \$1.50 par délégué pour aider à défrayer les dépenses de la conférence. Nous recommandons à nos unions affiliées d'ajouter aux frais de dépenses de leurs délégués, un montant de \$5.00 devant couvrir \$3.50 pour le banquet et \$1.50 pour le tarif d'inscription. Nous tenons toutefois à faire remarquer que ceci est volontaire et qu'aucun délégué ne sera empêché de siéger à défaut de payer les frais d'inscription vu que la constitution ne comporte aucune clause à cet effet.

Au cours d'une assemblée précédente, il a été décidé d'apporter des changements à la procédure d'élection des officiers. Il a été décidé, et les délégués devraient en prendre bonne note, que les nominations se feraient le vendredi après-midi, que des bulletins seraient imprimés et que pendant la journée du samedi un poll serait ouvert où les délégués auraient le loisir de voter librement et démocratiquement.

Il a également été décidé de tenir un forum le vendredi soir et d'y inviter des représentants de la Commission de relations ouvrières. Nous sommes assurés que ce forum, qui aura pour but la discussion de la Loi des relations ouvrières et de son interprétation par la Commission des relations ouvrières, saura intéresser tous les délégués.

### Roger-D. LaBrie nommé membre de la commission permanente du Conseil Supérieur du Travail

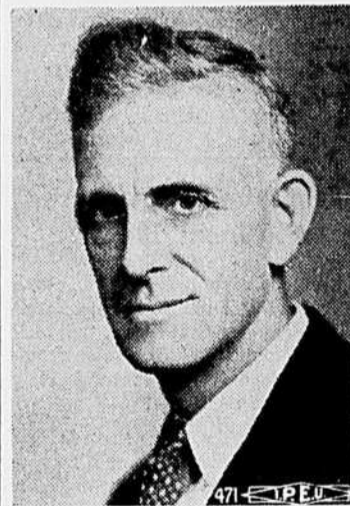
Le Conseil supérieur du travail tenait le 26 avril courant la 17e réunion plénière sous la présidence de M. Anatole Désy, président du Conseil.

Comme on le sait le Conseil est composé de 24 membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur la recommandation du Ministre du Travail. Le Conseil supérieur du travail forme une commission permanente qui prépare ses travaux.

Au cours de cette réunion les membres du Conseil plénier ont pris connaissance de l'état des travaux de la Commission permanente. Ces travaux ont trait à la législation sociale.

Les membres du Conseil ont également choisi les personnes qui remplaceront les membres démissionnaires de la commission permanente.

A cause de ses multiples occupations et un surcroît de travail, M.



ROGER-D. LABRIE

MacDonald Sparks, de la compagnie Northern Electric, a quitté son poste de vice-président du Conseil et de président de la Commission permanente. M. Sparks a été remplacé à ces deux postes par M. W. M. Baker, directeur des relations industrielles de la compagnie Dominion Engineering Works Ltd.

M. F. M. Rocheleau, récemment nommé commissaire à la commission des accidents du travail a été remplacé à la commission permanente par le confrère Roger D. LaBrie, vice-président de la Fédération provinciale du Travail.

M. Alexandre Thérien a été remplacé à la commission permanente par M. C. N. Moisan.

Les membres du Conseil supérieur du travail ont aussi étudié quelques questions d'intérêt général et à midi et trente étaient fort aimablement invités à un lunch offert par le Ministère du Travail.

## 5e Congrès des Relations industrielles de Laval

Les 24 et 25 avril courant, la Section des Relations industrielles de l'Université Laval de Québec a tenu son 5e congrès annuel, sur la "structure des salaires". Plusieurs centaines de délégués ont participé à cette session et y représentaient les universités, les ministères fédéral et provincial du Travail, les associations patronales, les représentants des unions ouvrières, le Conseil supérieur du Travail, etc.

Sept conférences suivies de forums ont formé la substance de ce congrès qui s'est déroulé dans la salle de bal du Château Frontenac.

A l'ouverture du congrès, Mgr Ferdinand Vandry, p.a., v.g., recteur de l'Université Laval, et Monsieur Gérard Tremblay, sous-ministre du Travail de la province de Québec et directeur du Département des relations industrielles de Laval, ont souhaité la bienvenue aux délégués.

Dans son allocution, Monsieur Gérard Tremblay a souligné que "la solution de nos problèmes de paix sociale dépend surtout de vous, employeurs et employés; si vous arrivez par votre bonne volonté, l'objectivité de vos délibérations et l'esprit chrétien de vos ambitions, à trouver la solution de ces problèmes, vous aurez fait beaucoup pour votre pays."

Le premier conférencier, M. Walter Delaney, membre du bureau des standards, Dominion Textile Company, Limited, Montréal, avait à traiter des "éléments de contrôle de la rémunération du travail au sein de l'entreprise". Le conférencier a dit entre autres que "l'étude des salaires a fait constater un manque de relativité d'harmonie entre les rémunérations attribuées aux différentes tâches. De service en service, pour des travaux différents mais nécessitant une même somme d'efforts physiques, ou psychiques, les rémunérations étaient souvent trop différentes. Cet état de choses était dû: principalement à l'absence de formule ou de programme d'ensemble pour l'établissement des salaires. Les organisateurs ont cherché à combler cette lacune. Ils se sont lancés à la recherche de solutions plus équitables que celles qui ont ordinairement cours dans les entreprises. Ils ont développé un système susceptible de conduire à une meilleure appréciation des postes de travail et de faciliter les comparaisons toujours difficiles de service à service. Ce système s'appelle: L'évaluation des tâches". Le conférencier a par la suite décrit le mode opératoire de l'évaluation des tâches.

Le second conférencier était M. Paul Dufresne, ingénieur industriel, de Dufresne, McLagan et Associés, agence de conseillers industriels, de Montréal; il traita des "techniques de rémunération du travail: salaire au temps ou à la pièce".

Le troisième conférencier, M. René Breton, C.G.A., gérant du bureau de Ludger Duchaine, Incorporé, Québec, parla des "techniques de rémunération du travail: salaire avec primes au rendement".

Le soir de ce premier jour de congrès, des sessions spécialisées pour les patrons, les travailleurs, les directeurs de personnel et les fonctionnaires de comités paritaires, ont eu lieu à la Faculté des sciences sociales.

Mardi, le 25 avril, au cours de l'avant-midi, il y eut conférence par M. Gérard Picard, président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, Inc., vice-président du Conseil supérieur du Travail et membre du Conseil national des relations ouvrières. Le sujet développé par M. Picard était: "critères sociaux et moraux de la détermination du salaire". Le conférencier a dit que trois éléments entrent en ligne de compte

pour déterminer le salaire vital qui est le salaire familial absolu ou salaire nécessaire pour assurer des conditions de vie raisonnables à la famille pour rendre possible l'épargne et pour permettre accès à la propriété, ces éléments sont: (1) le coût de la vie; (2) la situation de l'entreprise; (3) les exigences du bien commun.

Le second conférencier était le confrère Marcel-E. Franco, président de la Fédération provinciale du Travail, et membre de la Commission permanente du Conseil supérieur du Travail. Le confrère Franco a fait une "étude des variations des salaires entre unités d'une même industrie". Nous reproduisons ci-après le texte à peu près intégral de la conférence donnée par le confrère Franco.

Notons en passant que le confrère Gustave Franco, vice-président honoraire de la Fédération provinciale du Travail, a agi comme expert pour cette conférence. Il a fait un magnifique exposé de la situation difficile dans laquelle il se trouvait lorsqu'il était administrateur de la Commission du salaire minimum des femmes et plus tard lorsqu'il a été vice-président de la Commission du salaire minimum. Ses remarques ont été très goûtées des délégués qui l'ont chaleureusement applaudi.

Le premier conférencier dans l'après-midi était M. Eugène Forsey, M.A., conseiller économique du Congrès canadien du Travail à Ottawa, qui a fait une "étude des variations des salaires entre industries différentes".

Il a été suivi par M. Maurice Lamontagne, M.Sc.Soc., A.M.A., directeur-adjoint du département d'économie de Laval. Le sujet de sa conférence était: "y a-t-il une loi économique expliquant la formation et la variation des salaires?" En terminant, le conférencier a dit que "si nous voulions éliminer les conflits du travail, il faut que l'accroissement des revenus de l'employeur et des travailleurs ne soit plus l'objet d'une lutte acharnée entre les deux parties, mais qu'il résulte de l'augmentation de la production".

Ce Congrès s'est clôturé le mardi soir par un banquet sous la présidence d'honneur du T. R. P. Georges-Henri Lévesque, o.p., doyen de la Faculté des sciences sociales de Laval.

Le conférencier invité était M. Charles DeKoninck, docteur en philosophie, doyen de la Faculté de Philosophie de Laval. Le sujet de sa conférence était "Notre critique de la conduite des communistes est-elle fondée?"

Il nous fera plaisir dans notre prochain numéro de publier des extraits de ces deux allocutions.

Ci-après le texte du discours du confrère Marcel-E. Franco:

"L'existence de variations de salaires entre unités d'une même industrie constitue un des problèmes les plus intéressants en même temps que fascinants pour ceux à qui il est donné d'observer les conséquences de ces variations sur le développement écono-

(Suite à la page 4)

## Fred Molineux n'est plus

Fred Molineux qui pendant de nombreuses années a été le représentant international de la Fraternité internationale des peintres, décorateurs et tapissiers d'Amérique est décédé à Hamilton, Ont., au début du mois d'avril. Le confrère Molineux était à sa retraite depuis 1945.

Au cours de sa longue et active carrière il a détenu de nombreux et importants postes. Au cours de la dernière guerre il était représentant délégué du Congrès des Métiers et du Travail du Canada sur le National Labor Supply Council, le Conseil national de recherches, le Conseil des relations ouvrières et le Conseil national de l'industrie de la construction. En sa qualité de chef ouvrier il a également participé aux travaux de la Commission royale d'enquête sur l'éducation.

Le confrère Molineux a été le délégué fraternel du Congrès des Métiers et du Travail du Canada au Congrès des unions ouvrières britanniques en 1936. En 1946 il fut décoré de l'Ordre de l'Empire Britannique pour ses travaux au cours de la guerre. Il fut membre de la commission consultative de l'Ontario Provincial Institute of Textiles et fut très actif dans l'élaboration de la Loi de l'apprentissage de l'Ontario.

## Pas la moindre chance au monde

Récemment, des journaux ont fait écho à une rumeur voulant que le président de l'Union des marins canadiens, Harry Davis, fasse une demande de réaffiliation au Congrès des métiers et du travail du Canada avant un an.

Des journalistes se sont empressés de demander au président du Congrès des Métiers, le confrère Percy Bengough, s'il avait des commentaires à faire à ce sujet. "Cette union n'a pas la moindre chance d'être de nouveau admise au sein du Congrès", a-t-il répondu.

Le président Bengough a expliqué que l'Union des marins canadiens avait été expulsée par la réunion annuelle du Congrès, à Calgary, l'an dernier, à la suite d'une recommandation de l'exécutif. La seule façon de revenir sur cette décision serait que les délégués, à une autre réunion générale régulière, changent d'opinion, ce qui est moins que probable semble-t-il, a conclu le président Bengough.

## Les membres du local 91 sont assidus à leurs assemblées

Le local 91 de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques compte toujours la presque totalité de ses membres aux assemblées de l'union et pour cause, tout membre qui s'absente à trois assemblées consécutives doit payer une amende de \$1.00 à l'union. Ce qui fait que rares sont ceux qui n'assistent pas aux assemblées qui sont tenues le dimanche matin après la messe.

Cette union locale entreprendra bientôt les négociations pour une nouvelle convention collective de travail. Il n'y a pas de doute qu'elle obtiendra de bons résultats à cause de l'appui magnifique que les membres témoignent à leurs officiers en assistant en si grand nombre aux assemblées.

## Le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal présentera un mémoire à la C<sup>o</sup> des Tramways

Le conseil des métiers et du travail de Montréal a décidé à sa dernière réunion régulière de préparer un mémoire contenant tous les griefs des ouvriers contre le service du tramway. Ce mémoire sera présenté au gérant général de la compagnie, M. Arthur Duperron.

On a fait remarquer qu'à plusieurs reprises le Conseil des Métiers et du Travail de Montréal avait déjà présenté des griefs par lettre et que tout porte à croire que les autorités de la compagnie n'en ont pas tenu compte. C'est pourquoi il a été décidé qu'un mémoire complet sera rédigé sous peu afin de réunir tous les griefs qu'on a contre la compagnie, ce qui permettra à celle-ci de considérer le problème dans son ensemble.

Au cours de la même assemblée, tenue sous la présidence du confrère Claude Jodoin, il a été décidé de demander au ministre provincial de la santé, l'hon. Albiny Paquette de pourvoir à la construction d'un hôpital pour tuberculeux à Montréal ou du moins de voir à accroître le nombre de lits.

On dépiste la maladie, dit-on, mais on laisse les gens souffrir et mourir sans leur donner les moyens de guérir.

Il a aussi été décidé à cette même assemblée de déléguer un représentant du C. M. T. de M. à Québec pour assister au congrès des relations industrielles de Laval qui a eu lieu les 24 et 25 courant.

## C'est vrai que les prix augmentent!

Le ministre du travail rapporte que 20 des 38 points alimentaires de base ont augmenté depuis le début de l'année. Neuf seulement de ces produits ont baissé.

C'est le boeuf haché qui a atteint les plus hauts sommets et se vend 48 cents la livre, soit une hausse de 3544, sur une base de 100, fixée en août 1939.

Le boeuf, le veau et l'agneau ont connu des variations inconnues. D'autre part le porc et tous ses sous produits ont connu une diminution. Les oeufs qui étaient à la hausse en février, sont maintenant à la baisse. Cependant on note une hausse des prix pour les oignons, les pommes de terre, les prunes, les raisins sans pépins, les oranges et les citrons, le sucre.

Les produits qui ont tendance à la baisse sont le porc et le bacon, baisse de 3 à 5 points; le lard et la graisse, baisse de huit points; les fruits et légumes en conserve, baisse de deux points; les fèves sèches baisse de 4 points, mais vendues environ 2½ fois plus cher qu'avant la guerre.

Les seuls produits alimentaires qui n'ont pas varié sont le lait, le beurre, le fromage, le pain, la farine, la gelée, les pêches en conserve, la marmelade, le sirop de maïs et le thé, qui cependant accusent des prix fermes.

## Organisation de neuf ateliers

L'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, sous la direction du confrère Si Bresner, a réussi le mois dernier à implanter l'organisation dans neuf nouveaux ateliers dont trois pour le manteau, quatre pour la robe et deux pour la broderie.

Ces nouveaux ateliers dont les employés font maintenant partie de notre grande famille sont les suivants: Rosita Garments, Sandy Garments et Garson Manufacturers pour le manteau; Younger Set Sportswear, M.G.M. & Co., Sid-Nyer Dress et Formall Dress pour la robe; S. Kogan Tucking et Bright Beautiful Co., pour la broderie.

Les propriétaires de ces ateliers ont signé des contrats avec l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames accordant à leurs employés les mêmes avantages que dans tous les autres ateliers où l'union était déjà installée.

## Campagne d'organisation chez les taverniers

Le local 200 de l'Union internationale des employés de taverne vient d'annoncer le lancement d'une vaste campagne d'organisation en collaboration avec un organisateur envoyé dans la métropole canadienne par l'exécutif général de l'union.

Une réunion du comité conjoint des employés d'Hôtel, de restaurant et de taverne a eu lieu, dernièrement dans le but d'élaborer avec le confrère Gaston Ramat, l'envoyé spécial des quartiers généraux de l'Union, les plans de la campagne de recrutement qui se prolongera durant plusieurs mois.

Selon le confrère Charles Lalonde, secrétaire-financier du local 200, le but de ce recrutement massif a pour but "d'enrayer l'esclavage dans les tavernes, de mettre fin au travail sans rémunération, au lavage des planchers par les serveurs, et. De plus, l'accroissement des effectifs du local permettra à celui-ci de signer des contrats de travail pour protéger ses membres", a ajouté le confrère Lalonde.

## 600 nouveaux membres pour le local 106

Le confrère Jos Hanson, président du local 106 de l'Union internationale des chauffeurs, annonce que l'Union indépendante des chauffeurs de taxi de Montréal vient de s'affilier au local 106.

Ce groupe de chauffeurs de taxi a été fondé récemment et il compte environ 600 membres, dit-on.

Commentant cette fusion des chauffeurs de taxi au local 106 dont il est le secrétaire-trésorier, le confrère Neil McDonald, dit qu'une campagne de recrutement sera poursuivie parmi les chauffeurs des quatre grandes compagnies de taxi de Montréal pour ensuite demander une reconnaissance syndicale.

Montréal compte environ 5,000 chauffeurs de taxi. On ne sait pas combien de temps il faudra encore pour satisfaire aux formalités légales avant de pouvoir négocier un contrat de travail.

## L'Union fédérale des agents d'assurance reconnue

Le confrère Lucien Tremblay, organisateur régional de la Fédération américaine du Travail, annonce que la Fédération nationale des agents d'assurance a été officiellement reconnue par la Commission des relations ouvrières de la province de Québec.

Ce certificat de reconnaissance

## Le Local 240 est des plus actifs

Le local 240 de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques ne voit pas seulement aux intérêts de ses propres membres mais entreprenait dernièrement le lancement d'une campagne d'organisation chez les employés de bureau ainsi que les employés du laboratoire de la Sherwin Williams Company.

L'aide magnifique que les membres du local 240 ont accordée au confrère Marcel E. Francq a résulté en la signature de presque tous les employés qui n'étaient pas organisés à la Sherwin Williams Company, et qui étaient éligibles comme membres soit de l'Union internationale des employés de bureaux ou du local 240 qui groupera les employés du laboratoire. On sait que le confrère Marcel E. Francq, est le représentant international des travailleurs des industries chimiques et président de l'Union internationale des employés de bureau, local 57.

Le local 240 signait dernièrement une convention collective de travail avec la compagnie Sherwin Williams qui accordait des augmentations de salaires à tous les employés variant de 1 à 12 cents de l'heure pour les hommes et de 1 à 5 cents pour les femmes. Toutes les augmentations de salaires étaient rétroactives au 1er janvier 1950. Au cours des négociations, un plan d'évaluation des tâches a été préparé.

Le contrat prévoit également sept fêtes statutaires payées par la compagnie et la clause des vacances stipule une semaine de vacance après un an de service, deux semaines après trois ans et trois semaines de vacances après 25 années de service.

Le comité de négociations de l'Union était composé des confrères W. Middleton, président, L. Jamieson, secrétaire, Albert Poitras, L. Leroux, F. Kenselar, A. Cavanagh, E. Chartrand et R. Freitag.

## Congrès annuel des charpentiers-menuisiers

Le Conseil provincial de la Fraternité unie des charpentiers-menuisiers d'Amérique annonce qu'il tiendra sa prochaine réunion annuelle à Sainte-Anne-de-Bellevue, les 4, 5 et 6 mai prochain, sous la présidence de M. Bruno Labelle.

Une cinquantaine de délégués venus de plusieurs régions de la province de Québec prendront part à ces assises de même que plusieurs chefs ouvriers en vue qui assisteront à titre d'invités d'honneur. Parmi ceux-ci on signale les confrères Claude Jodoin, vice-président du Congrès des métiers et du travail du Canada et président du Conseil des métiers et du Travail de Montréal, et Marcel Francq, président de la Fédération provinciale du travail.

Les délégués qui participeront à ces assises devront étudier un feuillet de 40 projets de résolutions traitant de diverses questions intéressant les travailleurs et la société en général.

Parmi ces différents projets de résolutions, plusieurs traitent des sujets suivants: un code provincial du travail, la pension de vieillesse, les accidents du travail, la municipalisation des tramways à Montréal, l'habitation, l'abolition du péage sur les ponts Jacques-Cartier et Victoria, le chômage et autres.

donne donc droit à l'organisme intéressé de négocier une convention collective au nom de ses membres à l'emploi de la compagnie Prudential Insurance Company et groupés dans un local distinct portant le numéro 24,538. Ces agents sont au nombre de 238 dans la province de Québec.

## Pour l'unité mondiale de tous les ouvriers

Le comité conjoint des unions locales 205 et 262 de l'industrie de la robe de Montréal a adopté le texte d'une résolution qui sera soumise aux délégués de toutes les régions de l'Amérique du Nord qui prendront part à la prochaine réunion générale de l'ILGWU le mois prochain à Atlantic City.

En adoptant cette résolution, l'ILGWU s'engagera à travailler ferme pour resserrer les liens qui existent déjà entre les organisations ouvrières des divers pays du monde de façon à créer une unité d'idéal pour tous les travailleurs de la terre et à assurer une étroite coopération entre les diverses organisations syndicales nationales. Voici le texte de cette résolution:

"Attendu que l'histoire du syndicalisme international au Canada est un vivant exemple de l'esprit de magnifique coopération qui existe entre les mouvements ouvriers canadiens et américains;

"Attendu qu'une telle harmonie est profitable aux ouvriers canadiens comme à ceux des Etats-Unis et qu'elle est un exemple pour les mouvements ouvriers de tous les pays du monde;

"Attendu que les droits et prérogatives des travailleurs canadiens ont toujours été sauvegardés et protégés grâce à des relations au sein de la Fédération Américaine du Travail;

"Qu'il soit alors résolu que cette réunion générale de l'Union internationale du vêtement pour dame s'engage à travailler plus encore à fortifier les liens idéologiques et d'organisation des travailleurs dans le monde entier par l'intermédiaire de la Confédération internationale des syndicats libres".

## Brochure sur le métier d'électricien

Le ministre du Travail, l'honorable Humphrey Mitchell, a fait récemment une autre déclaration relativement à la série de monographies et brochures sur les "Occupations au Canada". Le dernier numéro du groupe des métiers de la construction, intitulé "Electricien", vient de paraître.

Le ministre mentionne que plusieurs autres de ces publications traitant de professions, métiers et groupes industriels sont en bonne voie d'achèvement.

M. Mitchell affirme que des personnes et des organisations très représentatives du public canadien continuent de manifester un vif intérêt dans ces publications, et que le tirage augmente rapidement. Il est clair que grâce à la collaboration pressée des employeurs et des travailleurs avec le ministère qu'on a pu obtenir ainsi quelque chose d'utile et à la protée de ceux qui désirent des renseignements précis et authentiques sur les occupations.

Le ministre espère que ces renseignements aideront à découvrir les candidats appropriés pour ces occupations et fourniront à bon nombre de jeunes Canadiens l'occasion de se rendre compte par eux-mêmes de la nature et des possibilités des carrières au sujet desquelles ils éprouvaient auparavant quelque difficulté à se renseigner de façon satisfaisante.

## L'hon. A. Barrette en deuil de son père

L'hon. M. Antonio Barrette, ministre du Travail, vient d'être éprouvé par la mort de son père, M. Ernest-T. Barrette, citoyen éminent de Joliette, décédé à l'hôpital Saint-Eusèbe, à l'âge de 79 ans.

M. Ernest Barrette était malade depuis quelques mois.

## CE QUI COMPTE

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque toujours possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

ACTIF, PLUS DE \$400,000,000  
543 bureaux au Canada  
67 succursales à Montréal

## Les unions ouvrières contre deux fléaux

Le Congrès des Métiers et du Travail du Canada et le Congrès Canadien du Travail ont décidé d'appuyer la première campagne de souscription pour lutter contre le rhumatisme et l'arthrite. Ces deux maladies font perdre des milliers d'heures de travail chaque année.

Les deux grands syndicats ouvriers ont déclaré que ces maladies sont les plus coûteuses au Canada. On évalue à \$54,000,000 les pertes annuelles de salaires et à 9,500,000 les jours de travail inemployés à cause de ces maladies.

La création d'un organisme bénévole national dans le domaine de l'arthrite et du rhumatisme remonte environ à 1948, à la suite d'une conférence convoquée en 1947 par le ministère fédéral de la Santé et du Bien-être. La Société canadienne de l'Arthrite et du Rhumatisme est incorporée en vertu de la Loi des compagnies, en date du 15 mars 1948. La constitution prévoit l'organisation de sections provinciales.

Le ministère fédéral de la Santé convoqua la conférence nationale de 1947 à la demande de l'Association canadienne du Rhumatisme, un groupement professionnel composé exclusivement de médecins.

A l'origine, la nouvelle société projetait d'entreprendre:

1. l'éducation professionnelle par un programme de bourses grâce auxquelles de jeunes médecins compétents recevraient de l'aide pour des études plus avancées aux principaux centres spécialisés dans le rhumatisme en Grande-Bretagne, aux États-Unis et au Canada.

2. un programme de recherches par lequel on accorderait de l'aide aux centres actuels de recherches dans les universités et les hôpitaux.

3. la propagation des renseignements sûrs aux médecins et aux profanes.

4. l'octroi de fonds pour l'établissement de services plus nombreux pour le diagnostic et le traitement.

5. l'établissement d'unités mobiles de physiothérapie et de services sociaux et de réhabilitation au foyer.

Les sections provinciales de la Société assument la première responsabilité pour: (a) tout ce qui touche au diagnostic, au traitement, au bien-être et à la réhabilitation des malades; (b) l'éducation professionnelle au niveau provincial et local, notamment pour les médecins de pratique générale; (c) des activités bénévoles et des services au foyer; (d) la perception de fonds pour des initiatives provinciales et une proportion des dépenses nationales.

La première souscription nationale de la Société a lieu du 1er au 21 mai.

## Jean-Baptiste Hurens élu président du Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis

Le Conseil fédéré des Métiers et du Travail de Québec et Lévis s'est choisi un nouveau président, le 21 courant, en la personne du confrère Jean-Baptiste Hurens qui succède au confrère Gaudiose Des-Biens, décédé il y a quelques semaines.

Vice-président à plusieurs termes le confrère Hurens, militant éprouvé du mouvement ouvrier, est en outre vice-président régional de la Fédération provinciale du Travail pour le district de Québec; vice-président du Conseil des moulins à papier de l'Est du Canada, président du local 137 de la Fraternité internationale des travailleurs de la pulpe et du sulfite. Le confrère Hurens est à l'emploi de l'Anglo Pulp de Québec.

Après son élection le confrère Hurens remercia les délégués de leur témoignage de confiance et les assura de tout son dévouement à la cause ouvrière. Au poste de vice-président le confrère Jean Marie Laplante fut élu par acclamation. Faute de candidat à cette assemblée, la charge de secrétaire-archiviste est laissée vacante jusqu'à la prochaine assemblée. Le secrétaire sortant de charge, le confrère Jean Marie Laplante, assumera l'intérim. Il fut procédé ensuite à l'assermentation des officiers élus.

Les affaires nouvelles en instance furent alors débattues. Avec l'approbation des délégués le Conseil décida l'envoi d'une lettre de sympathie à la famille du confrère Michel Walsh, décédé. Au surintendant général du Québec Railway, il sera adressé une lettre protestant contre la suppression projetée du train quittant Québec à 6 hres a.m. pour St-Joachim et vice-versa pour le train partant de cette localité à 5 h. 05 a.m. Cette suppression est-elle exposée serait très préjudiciable aux nombreux ouvriers qui utilisent ce train. Enfin, il sera fait part à l'hôtel de ville de Québec de l'inobservation des barres blanches sur les chaussées par les automobilistes.

## Opinion de l'exécutif du Congrès

Tous les membres de l'exécutif du Congrès des Métiers et du Travail du Canada ont unanimement approuvé le président Percy Bengough qui avait déclaré que "le fait d'être membre du parti ouvrier progressiste prouve éloquentement que l'on est communiste".

Plusieurs fois, les dirigeants du Congrès ont été priés de dire ce qu'ils pensaient des personnes qui sont membres du parti ouvrier progressiste. Le président Bengough et le secrétaire-trésorier Cushing avaient pour leur part déclaré que "quelqu'un qui est membre du parti ouvrier progressiste prouve ainsi qu'il est communiste". C'est cette opinion que tout l'exécutif vient de faire sienne au cours de sa réunion régulière tenue récemment, à Ottawa. Cette question avait été soulevée à la suite de l'adoption par la réunion générale du Congrès, à Calgary, l'an dernier, d'une résolution interdisant aux communistes de devenir officiers d'une filiale quelconque du Congrès des Métiers ou d'être membres d'un comité quelconque lors des réunions générales annuelles du Congrès lui-même.

Si des communistes notoires ou des membres du parti ouvrier progressiste posent leur candidature pour une élection d'officier ils sont désormais considérés comme n'étant pas éligibles.

## Près de cinq millions et demi aux 150,000 chômeurs du Québec

Il y avait un total de 428,216 chômeurs inscrits au service National de Placement, le 30 mars dernier, y compris 150,600 dans la seule province de Québec, 43,132 à Montréal, 14,272 à Québec, 5,328 à Sherbrooke, 7,419 aux Trois-Rivières et 5,389 à Shawinigan-Falls.

Ces chiffres comprennent des milliers de chômeurs qui ne s'étaient pas inscrits comme sans-travail avant l'entrée en vigueur du nouveau système de prestations supplémentaires, le 1er mars dernier.

La présence de ces chômeurs dans la statistique de l'embauchage fausse et détruit les points de comparaison dont le ministère du Travail disposait auparavant pour mesurer les fluctuations du marché de la main-d'oeuvre, mais rend beaucoup plus exact le tableau de la situation.

Les prestations supplémentaires, qui donnaient droit aux quatre cinquièmes des prestations régulières à certaines catégories de chômeurs qui autrement eussent été totalement privés de secours, ne sont plus versées depuis le 15 avril, mais elles ressusciteront pendant les mois de janvier, février et mars en 1951 et en 1952.

Au début d'avril, 83,500 personnes réclamaient des prestations supplé-

mentaires, qui sont une véritable forme de secours directs. De ce nombre, 56,500 ne s'étaient pas inscrits au Service National de Placement avant l'inauguration de ces secours directs le 1er mars. Plus de 80 pour cent des demandes de prestations supplémentaires sont venues du Québec et des Maritimes et la majorité des réclamants sont des journaliers et des travailleurs forestiers.

Le ministère du Travail dit que cela est directement attribuable au fait que le charriage des billes est terminé dans l'industrie de l'exploitation forestière dans l'Est et qu'au 15 avril la température froide retardait l'embauchage du printemps dans la construction, l'agriculture et les transports. On assure que, maintenant, l'embauchage va bon train dans ces industries.

En mars, les 150,600 chômeurs du Québec ont reçu en prestations, un total de \$5,400,000; les 95,700 chômeurs de l'Ontario ont reçu \$3,900,000 et les autres chômeurs du pays ont reçu \$6,700,000.

La statistique du chômage est présentement dans une confusion telle que, si l'on écarte les chômeurs réclamant des prestations supplémentaires, le nombre des sans-travail semble avoir diminué de 45 à Québec entre le 16 mars et le 30 mars, mais 2,095 chômeurs "supplémentaires" sont apparus sur les listes. De même, la ville de Sherbrooke semble avoir eu une baisse de 329, mais elle a 944 chômeurs "supplémentaires". De même encore, aux Trois-Rivières, il y a une baisse apparente de 86, mais apparition de 2,467 chômeurs "supplémentaires".

Voici comment le ministère du Travail analyse la situation dans la province de Québec:

"Dans la région du Québec, il y a peu de changement dans le nombre de personnes cherchant un emploi inscrites aux bureaux du Service National de Placement, exception faite des nouvelles inscriptions pour prestations supplémentaires. La plupart de ces dernières se rencontrent dans les régions d'exploitation forestière; certains bureaux locaux signalent que jusqu'à 70 p. 100 des personnes inscrites réclament ces prestations. Bien que quelques projets de construction soient en marche et que quelques travailleurs agricoles aient été embauchés dans certains centres, ce n'est que vers la fin d'avril que les cultivateurs et la construction commenceront l'embauchage sur une grande échelle. La plupart des industries manufacturières du Québec continuent à produire à un niveau légèrement inférieur à celui de l'an passé, et l'on note quelques augmentations saisonnières de l'emploi dans la confection pour hommes et dans l'industrie des appareils électriques, à Montréal, ainsi que dans les établissements de textile primaire des Cantons de l'Est. Il y a eu d'autres mises à pied dans les fonderies et les ateliers de machinerie lourde, dans la construction de routes et les appareils de transport, et il y a eu beaucoup de travail à temps partiel dans quelques établissements de textile secondaire et de chaussures.

## AVIS

Nos membres sont priés de prendre bonne note qu'à partir du 1er mai prochain les bureaux de l'officier des relations industrielles du ministère fédéral du Travail, M. Raoul Trépanier, seront temporairement transportés à 1421, avenue Atwater, Edifice Forum, Suite 204 — Téléphone: Wellington 1122, en attendant de prendre possession d'un local permanent qui sera situé dans le nouvel Edifice du Bureau de Poste — Station "B", angle Université et Cathcart.

## M. C. McKercher est réélu une 38e fois

Le local 249 de l'Union internationale des travailleurs en chaussures, vient de procéder à l'élection de ses dirigeants pour les 12 prochains mois. Le confrère Joseph Giroux a été réélu par acclamation comme président. De son côté, le confrère Charles McKercher, secrétaire-trésorier et agent d'affaires, a été réélu également par acclamation, pour le 38e mandat consécutif. Le vice-président est le confrère Rosario Girard et le secrétaire-archiviste est le confrère R. Hébert. Les directeurs sont les confrères Lionel Thibault, N. Gervais, R. Girard, V. Provost, P. Audy, J. Beauregard et R. Hébert.

Le confrère McKercher a aussi été choisi comme délégué au Conseil des métiers et du travail de Montréal de même que J. Giroux et L. Thibault. Les vérificateurs élus sont R. Hébert, J. Beauregard et R. Girard.

Le confrère McKercher, qui est aussi vice-président international et membre de l'exécutif général de l'Union, a fait rapport de son récent voyage à Boston où il pris part à une réunion de l'exécutif général. Le confrère McKercher a déclaré que les effectifs de l'Union et sa situation financière sont plus prospère que jamais. Le confrère McKercher a ajouté que les locaux américains de l'Union ont agi comme ceux du Canada et qu'ils ont protesté auprès du gouvernement des États-Unis contre l'admission en Amérique de chaussures fabriquées en Tchécoslovaquie et dans les autres pays situés derrière le rideau de fer.

Le local 249 tiendra sa prochaine réunion générale le 5 mai prochain, à 3560 boul. S.-Laurent.

## H. A. Bradley est délégué à une conférence du B.I.T.

Le président H. A. Bradley, de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques a, pour une deuxième fois, été choisi pour représenter les ouvriers de l'industrie chimique américaine à la conférence sur les industries chimiques du Bureau international du travail. Le président Bradley avait déjà été choisi pour siéger sur un tel comité du B.I.T. à Paris, en 1948.

Le vice-président Marshall Shafer, de Los Angeles, est également délégué par les États-Unis. L'organisateur Gordon McIlwain, de Sarnia, Ontario, également un membre de l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques, représentera les travailleurs canadiens de cette industrie.

La conférence a eu lieu du 11 au 22 avril courant et discuta de sécurité et d'hygiène dans les industries chimiques et des aspects particuliers des heures de travail dans ces industries.

On examina aussi les développements récents dans les industries chimiques et les mesures prises par les divers pays représentés à la Commission au sujet des résolutions adoptées à la première session.

## Buts immédiats des ouvriers du tabac

A son cinquième congrès annuel tenu à Granby, la section canadienne de l'Union internationale des ouvriers du tabac a défini les grandes lignes des projets de contrats qui seront négociés au cours de l'année.

Les congressistes présents représentaient près de 6,000 employés de l'industrie du tabac au Canada. Ces congressistes ont décidé que tous les contrats qui seront négociés et signés au cours des 12 prochains mois devront prévoir les avantages suivants: la réduction des heures de travail à 40 par semaine sans réduction de la paye hebdomadaire actuelle, hausses des salaires, élimination des différences de salaires entre les différentes firmes de l'industrie, un plus grand nombre de congés payés et une clause améliorée concernant les vacances annuelles.

Des comités ont également été formés dans le but d'étudier différents projets de fonds de pension et autres mesures de sécurité sociale.

Tél. Lancaster 3858

## Salon de Fleurs St-Denis

1590, rue SAINT-DENIS  
(Edifice du Théâtre Saint-Denis)

Spécialités:  
Bouquets de Noces, Tributs floraux  
Escompte de 10% aux membres  
des unions ouvrières  
Mme ROVIRA — Rés. MA. 8488

LE MONDE OUVRIER — THE LABOR WORLD

Est publié par la Fédération provinciale du Travail du Québec, dans le but de promouvoir de la législation sociale tendant à protéger et à améliorer le sort de la classe ouvrière de cette province.

Bureau exécutif: Marcel-E. Franq, président; R.M. Bennett, Roger-D. LaBrie, Harry Bell, vice-présidents; Hélène Antonuk, secrétaire intérimaire.

Rédacteurs associés: Gustave Franq, Henri Richard, typographe.

Adressez toutes les communications à

177, ouest, rue Sherbrooke — Téléphone: LANcaster 7808

Imprimé par Mercantile Printing, Limited, 11, ouest, rue St-Paul, Montréal 1, P. Q.



En feuilletant les journaux

DES CONSEILS DE GUSTAVE FRANCO

Agé de 80 ans, M. Gustave Franco s'est levé hier au congrès des Relations Industrielles de Laval pour donner aux plus jeunes un avertissement. A la suite de la causerie de son petit-fils, M. Marcel Franco, pendant le forum des experts, M. Franco a critiqué l'attitude qui veut tout envisager du point de vue mécanique dans les questions ouvrières. Il a dit que si nous continuons à ignorer le facteur humain nous tueries la petite et la moyenne industrie, et que ainsi la bourgeoisie et la classe moyenne, rempart de la démocratie, disparaîtraient. M. Gustave Franco représentait la première des trois générations de cette famille vouée aux intérêts du syndicalisme dans la province. Il n'avait lui-même que quinze ans quand il est arrivé de Belgique à Québec. Il est bientôt devenu un pionnier du mouvement ouvrier chez nous, et fut à l'origine d'une partie de notre législation ouvrière. (Le Soleil, 26 avril 1950).

LE DILEMME DES UNIONS OUVRIERES

Les officiers des unions ouvrières anglaises (trade unions) sont placés en face d'un sérieux problème. Ayant partie liée avec le gouvernement socialiste, ils ne peuvent se désolidariser du gouvernement sous peine de rendre sa situation précaire. Or les travailleurs, eux, qui font partie des trade unions, ne sont pas satisfaits de la politique socialiste: rationnement, et surtout blocage des salaires pendant que le coût de la vie ne cesse de monter. Il a même été démontré que le salaire moyen du travailleur anglais lui procure moins de biens et de services que lorsqu'il se trouvait assujéti à la "Loi des Pauvres". Les travailleurs ont assez du blocage des salaires et veulent des augmentations de salaire à tout prix. Le gouvernement dit qu'il n'y aura pas d'augmentation. Les chefs des trade unions sont donc placés entre l'enclume et le marteau. C'est la rançon de la politique.

Les travailleurs commencent à s'apercevoir qu'ils se sont trompés en s'embarquant dans la galère socialiste pour se détourner du but de leurs trade unions.

Qu'on le veuille ou non, il y a une opposition irréductible entre le socialisme d'état et le trade-unionisme.

Que voulaient les travailleurs dans les trade unions? Avoir le droit de participer aux profits des entreprises qui les employaient. Que fait le gouvernement socialiste? Il nationalise les industries mais les profits des entreprises ne retournent pas aux travailleurs. C'est le gouvernement qui les accapare et les distribue à sa façon. Les travailleurs ne retirent pas davantage tandis qu'ils sont maintenant à l'emploi d'un super-capitalisme étatique mille fois plus inhumain, plus anonyme, plus totalitaire que le capitalisme privé. Cet exemple devrait servir. — Le Front Ouvrier.

EGALITE

Théodore Roosevelt, lorsque président des Etats-Unis, il y a de ça 45 ans, a contrarié beaucoup de gens et a choqué leur complaisance quand il a dit que veut, veut pas, les unions ouvrières étaient ici pour y demeurer. De plus, c'est une excellente chose, leur a-t-il dit, parce que les unions ouvrières constituent une arme effective contre les monopoles.

Ces paroles semblent banales de nos jours, mais n'en font pas moins réfléchir à la contribution apportée par les grands chefs du passé à la croissance du trade-unionisme. Par exemple, considérons cette déclaration faite par le Juge en chef de la Cour Suprême, Oliver Wendell Holmes:

"L'un des conflits éternels de la vie est causé d'une part par l'effort de chaque homme d'obtenir le maximum pour ses services, et d'autre part par l'effort de la société, déguisée sous le nom de Capital, à obtenir ces services à meilleur compte possible. L'association de première part est patente et puissante. L'association de seconde part est nécessaire et une contre-partie désirable si la lutte doit être maintenue sur un niveau juste et égal. — The Machinist.

5e congrès des Relations ...

(suite de la première page)

mique et industriel de notre province.

Comment expliquer le phénomène de la variation des salaires entre unités d'une même industrie? En économie politique, le salaire est la compensation ou la rémunération payée à ceux qui sont employés pour faire un certain travail ou rendre un service à leurs employeurs, autrement dit, le salaire est le prix payé à l'ouvrier pour l'exercice de ses forces physiques, de son habileté, son ingéniosité et ses talents.

Les salaires payés aux travailleurs dans les unités d'une même industrie semblent différer dans une telle mesure qu'à première vue il semble impossible d'évaluer les facteurs qui sont responsables de cette situation. Cependant, lorsque les circonstances diverses, favorables ou défavorables, sont prises en considération entre les différents emplois, on s'aperçoit que ces différences ne sont pas aussi considérables qu'elles semblaient l'être. Si tous les emplois étaient également agréables et sains, si le travail à être exécuté par chacun avait la même intensité et requerrait le même degré de dextérité et d'habileté de la part de ceux qui y sont employés il est évident qu'il n'y aurait pas de différences permanentes ou considérables dans la rémunération du travail parce que si ceux qui sont employés dans une industrie quelconque devaient gagner plus ou moins que leurs voisins, les travailleurs dans ce cas laisseraient leurs emplois pour en prendre d'autres jusqu'à ce que la diminution ou l'augmentation de leur nombre aurait élevé ou abaissé les salaires à un niveau commun.

Vu les conditions qui existent dans la province, il est très difficile d'établir une thèse sur ce sujet, premièrement parce que nous manquons de toute statistique essentielle qui pourrait nous donner des points de repère sur les salaires qui sont payés dans les industries et surtout dans les différentes unités d'une même industrie.

Ainsi, pour le commun des mortels, comment expliquer les différences dans les taux horaires payés pour des occupations qui nous paraissent semblables dans une même industrie? Une occupation portant le même nom dans deux unités différentes d'une même industrie n'est pas nécessairement toujours la même. Par exemple, dans une usine, un machiniste peut être un compagnon qualifié, habile à confectionner, à façonner, ajuster et réparer toutes pièces de machinerie sans assistance de personne; tandis que, dans une autre usine, et parfois dans la même, le titre de machiniste pourra être donné à un employé chargé de faire des réparations mineures à la machinerie sans cependant être capable de façonner la plus petite pièce.

Même en admettant que le travail exécuté soit exactement le même, plusieurs autres facteurs doivent entrer en ligne de compte en plus du taux horaire. Parmi ces facteurs, citons: le nombre d'heures de travail, le surtemps requis, la sécurité d'emploi, la séniorité bien établie et respectée, les chances d'avancement, les conditions de sécurité et d'hygiène dans l'usine, une administration juste et équitable et l'entourage familial. Dans l'évolution qui s'est produite depuis quelques années nous devons également tenir compte des vacances avec salaire, des congés payés, des pensions de retraite, des prestations pour maladie et accidents, sans contribution ouvrière. Si nous évaluons ces avantages, sur une base de cents à l'heure, un travailleur pourra préférer de beaucoup un emploi qui, quoique lui procurant un salaire moindre, lui paraîtra plus attrayant.

Même en admettant que le travail variations de salaires en tenant compte des grands problèmes sociaux et économiques ainsi que des dispositions territoriales des industries dans la province de Québec, qui provoque des difficultés de marché, des difficultés de concentration d'industries, une compétition intense dans les centres industriels les plus importants ainsi qu'une carence à peu près complète des débouchés pour des ouvriers qualifiés dans de grandes régions de la province.

Si l'on tient compte de la situation industrielle de notre province, il est très difficile d'expliquer avec satisfaction les variations de salaires entre unités d'une même industrie. Ces critères ont probablement été établis sous

la pression des besoins du grand public, soit par le législateur, soit à la suite du processus de marchandage collectif ou entente contractuelle.

Toutefois, il semble qu'on n'a pas suffisamment tenu compte des facteurs économiques qui influent grandement sur la fixation des salaires dans une industrie, tels que l'importance de l'industrie, sa capacité de payer, la facilité d'accès, la richesse et l'étendue du marché, la demande et la concurrence pour ses produits, l'obtention à bonnes conditions des matières premières, le degré de mécanisation possible, le marché du travail et la rémunération équitable du capital nécessaire au maintien et à l'expansion de l'industrie.

Il y a trois formes ou trois normes qui établissent les salaires dans notre province. Les deux premières sont législatives, la dernière est contractuelle. Il y a d'abord la Loi du salaire minimum et ses ordonnances, il y a ensuite la Loi de la convention collective et ses décrets d'extension juridique et enfin les conventions collectives librement consenties ou négociées par les parties.

Nous allons parcourir ensemble ces trois normes.

PARTIE I

Loi du salaire minimum et ses ordonnances.

La Loi du salaire minimum des femmes a été établie pour la protection des femmes, des filles et des jeunes garçons dans l'industrie. La Loi du salaire minimum des femmes était basée sur le budget nécessaire à la subsistance d'une personne sans dépendants et sans obligations familiales. A la suite des complications et du marasme d'une dépression économique, cette Loi du salaire minimum fut modifiée pour s'appliquer aux hommes également. Cependant, en ce faisant, on a négligé de tenir compte du fait qu'un homme est ordinairement soutien de famille et que partant ses obligations sont plus onéreuses.

Sous l'impulsion de la dernière guerre et du développement économique et industriel accéléré de notre province, il y a eu un relèvement général de tous les minimums de salaires dans la grande majorité des industries, surtout des industries où les unions ouvrières ont organisé les travailleurs. En dépit de ce développement, les ordonnances de la Loi du salaire minimum n'ont pas suivi la courbe de cette évolution et traînent en arrière d'une façon désespérante. On peut dire en général que les différents minima spécifiés dans les ordonnances de la Loi du salaire minimum ne tiennent pas compte des conditions du marché du travail actuel et ne stipulent que des salaires de subsistance inférieurs même aux prestations d'assurance-chômage.

La structure des ordonnances ignore les facteurs économiques que nous avons mentionnés auparavant. Ce fut sous l'empire de cette loi que fut établi le principe de la fixation des taux de salaires selon la densité de la population. En effet, dans les zones économiques qui sont les plus peuplées les minima sont plus élevés que dans les régions économiques moins peuplées. Il arrive donc que les ouvriers soient naturellement attirés et concentrés dans les régions économiques déjà surpeuplées et que, par ailleurs, les employeurs tentent, pour éviter les salaires plus élevés, de s'établir dans les régions moins peuplées.

PARTIE II

Décrets en vertu de la Loi de la convention collective avec extension juridique.

Nous passons maintenant à la deuxième norme législative en vertu de laquelle les salaires ont été établis dans notre province. Qu'il me soit permis, d'abord, de dire que ces décrets ne peuvent pas couvrir toutes les industries de la province sans exception. C'est ainsi qu'on remarquerait, après une étude de tous les décrets actuels existant dans la province, qu'ils ne couvrent qu'une partie de l'industrie, entr'autres: la chaussure, la boîte en carton, l'imprimerie, les métiers de l'aiguille, du meuble et les métiers de la construction.

Le décret fait double emploi avec la Loi du salaire minimum si on veut l'employer comme facteur de minimum de salaire. En effet, les dé-

crets, d'une façon générale, établissent des normes de salaires beaucoup plus acceptables que les ordonnances de la Loi du salaire minimum. Cependant, les minima fixés par les décrets ont une tendance à devenir des maxima pour toute une industrie. Les décrets ont une influence stabilisante que l'on ne peut nier, mais, tout comme les ordonnances de la Loi du salaire minimum ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'importance de l'entreprise, de son degré d'outillage et des autres facteurs économiques, mais se basent plutôt sur le zonage géographique et démographique, et c'est là leur faiblesse même.

D'aucuns croient que ces décrets peuvent devenir, entre les mains de quelques employeurs puissants, un outil merveilleux pour la création de monopoles, pour l'élimination de la concurrence et la disparition de la petite et moyenne industries. Ces décrets peuvent jouer le rôle peu enviable de destructeurs de la compétition entre employeurs et la négation de la reconnaissance de l'habileté, de la dextérité, de la compétence et des talents des ouvriers.

PARTIE III

Négociations ou marchandage collectif libre.

Ce régime présente des avantages marqués sur les deux autres normes précédemment étudiées dans l'établissement des salaires dans une industrie.

On remarquera d'abord que les salaires obtenus par convention collective librement consentie sont généralement plus élevés et tiennent un meilleur compte du facteur humain que ceux décrétés par ordonnances ou par décrets.

En général, ces ententes mutuelles tiennent compte des conditions particulières de chacune des unités d'une même industrie. Ceci est dû en particulier au fait qu'après quelques années de coopération les employeurs et les employés acquièrent une mentalité beaucoup plus logique dans la fixation des salaires. Une grande confiance ainsi qu'une honnêteté de bon aloi finissent par s'établir dans les discussions sur les salaires. Ceci permet à l'employeur d'exposer plus franchement la position financière de son entreprise, de sorte que les représentants des travailleurs s'intéressent à un plus haut degré à la prospérité de l'entreprise, laquelle, à son tour, se répercute sur la stabilité de l'emploi des ouvriers.

D'autre part, cette méthode d'établir les salaires offre l'énorme avantage d'une flexibilité qui ne peut se retrouver dans les cadres rigides des décrets ou des ordonnances de la Loi du salaire minimum. Des chefs ouvriers consciencieux s'efforceront toujours de faire coïncider leurs demandes de salaires avec les progrès de l'entreprise ou ses reculs.

La convention collective librement consentie, justement à cause de sa flexibilité et de l'étroite collaboration qu'elle exige des deux parties, ne risque jamais de dissocier l'employé de l'entreprise, ce qui n'arrive pas toujours dans le cas des décrets ou des ordonnances.

La convention collective librement consentie respecte beaucoup plus l'aspect humain ou, si l'on veut, les capacités de chaque employé dans son emploi. Les talents particuliers, le nombre d'années de service, la loyauté de l'employé, sa séniorité, son initiative, son intérêt dans l'entreprise sont des facteurs qui ne sont pas oubliés. Ce qui n'est pas le cas dans un décret ou une ordonnance où l'on stipule qu'un employé "x" devra recevoir un salaire de "y".

L'employeur lui-même obtient des avantages indiscutables. S'il offre des taux de salaires supérieurs à ceux qui sont décrétés par la Loi de la convention collective extensionnée ou par la Loi du salaire minimum, il peut escompter recruter une main-d'oeuvre bien supérieure. Il évitera une fluctuation de personnel désastreuse, et, par conséquent, il obtiendra une grande stabilité qui lui procurera un degré d'efficacité supérieure, une production améliorée et une plus grande collaboration de la part de ses ouvriers.

Tous ces avantages contribuent à encourager une certaine compétition

(Suite à la page 5)

# Augmentation de salaires pour les commis du Port de Québec

Des augmentations de salaires ont été unanimement recommandées par la Commission de conciliation et d'enquête nommée en vertu de la loi sur les relations industrielles et sur les enquêtes visant les différends du travail pour connaître d'un différend entre la Commission des ports nationaux (Réseau d'élevateurs à grain et Services d'entretien général, Québec (P.Q.) et le Brotherhood of Railway and Steamship Clerks, Freight Handlers, Express and Station Employees.

La Commission de conciliation était composée de Monsieur le juge Edouard Tellier, de Montréal, président, et de M. Paul LeBel, de Québec (P.Q.) et M. Marcel-E. Franco, de Montréal (P.Q.). Messieurs LeBel et Franco avaient été nommés sur la recommandation de l'employeur et des employés respectivement, tandis que le juge Tellier avait été nommé par le Ministre à défaut d'une recommandation conjointe des deux autres membres.

Le conflit a surgi de pourparlers en vue de la conclusion de deux conventions collectives couvrant les employés de la Commission des ports nationaux assignés à ses services d'entretien général et à son

réseau d'élevateurs à grain, à Québec (P.Q.).

L'Organisation ouvrière exigeait des augmentations de salaire de 10c. l'heure, rétroactives au 1er avril 1948, pour les employés du réseau d'élevateurs à grain, et de 5c. l'heure, rétroactives au 1er novembre 1948, pour les employés des services d'entretien général.

La commission de conciliation a recommandé qu'on accorde aux employés du réseau d'élevateurs à grain une augmentation de 5c. l'heure, rétroactive au 1er mai 1948, et une autre augmentation de 5c. l'heure, rétroactive au 1er mai 1949. La commission a aussi recommandé que les employés des services d'entretien général reçoivent une augmentation de 5c. l'heure, rétroactive au 1er juin 1949.

### Better English

The mountain woman had come across the creek from her little cabin to tell a sympathetic neighbor about her man's goings-on.

"He whipped me this morning," she complained.

The big-boned neighbor woman turned upon her indignantly.

"Don't ye ever say he whipped you, she ordered. "Jes say "we fit!"

# Célébration du centenaire de Samuel Gompers

Samuel Gompers, l'un des fondateurs et président pendant 41 ans de l'American Federation of Labor, est né à Londres le 27 janvier 1850. Emigrés d'Amsterdam quelques années avant, ses parents s'étaient établis dans la partie est de Londres; son père était cigarier. Le futur chef ouvrier fréquenta pendant quatre ans une petite école de cette partie de Londres et à l'âge de dix ans il entra en apprentissage comme cordonnier. Il abandonna bientôt ce métier qui ne lui plaisait pas et devint apprenti-cigariier.

Trois ans plus tard, en 1863, la famille Gompers immigra à New-York où le jeune Samuel termina son apprentissage et devint membre de l'Union des cigariiers de langue anglaise dans cette ville. S'intéressant vivement à l'activité syndicale, surtout quand il s'agissait de projets humanitaires, il se fit vite connaître dans son syndicat local, dans les projets ouvriers de la ville et ensuite dans l'Union internationale des cigariiers. Comme un des chefs de sa propre Internationale, il joua un rôle actif dans l'établissement d'une fédération de syndicats de métiers dont l'American Federation of Labor est née en 1882. Nommé président de la nouvelle fédération, il occupa ce poste, sauf durant l'année 1895, jusqu'à sa mort en 1924.

Bien qu'il fût opposé à la guerre, M. Gompers résista aux tendances pacifistes dans ses syndicats lors de l'entrée des Etats-Unis dans la première guerre mondiale en 1917. On dit que c'est son influence, dans une grande mesure, qui amena le mouvement ouvrier à prêter un appui uni à l'effort de guerre. En 1912-1919, il représenta l'AFL à la Conférence de la Paix à Paris; il fut nommé à la présidence de la commission instituée par la Conférence pour s'occuper de la législation ouvrière. (Les délibérations de cette commission menèrent à la création de l'Organisation internationale du Travail). M. Gompers prit une part active à l'organisation de la Fédération panaméricaine du Travail à la présidence de laquelle il fut élu peu de temps avant sa mort.

L'American Federation of Labor célèbre en 1950 "l'année centennale Gompers" par une série d'activités sur le plan national. La célébration s'est ouverte par un banquet à New-York au début de janvier et le président Truman, le vice-président Barkley et autres personnalités du gouvernement et du monde ouvrier ont rendu hommage au citoyen, à l'humanitaire et au chef ouvrier que fut M. Gompers.

Les dirigeants de l'AFL ont réaffirmé l'adhésion de leur organisation de huit millions de membres aux principes de M. Gompers et à sa campagne "d'action d'éducation et d'organisation". La Fédération s'est fixé un objectif d'un million de nouveaux membres pour 1950. Elle a organisé une série de ralliements ouvriers pour préparer l'élection d'un "Congrès libéral" en novembre, dans l'intention expresse d'obtenir l'abrogation de la loi Taft Hartley. Le gouvernement des Etats-Unis a rendu aussi hommage à la mémoire de M. Gompers par l'émission en janvier d'un timbre-poste spécial à son effigie.

### Feeling's Mutuel

Daughter: I found a horseshoe this morning.

Mother: Do you know what that means?

Daughter: Yes, it means that some horse is running around in his stocking feet.

\*

### Is the Bread Bored?

Joe: The butter in this boarding-house is so strong it can walk right over to the coffee and say, "How do you do?"

Bill: Yes, but the coffee is too weak to answer.

# L'AFL demande la réduction des heures de travail sur le plan International

La Fédération américaine du Travail (American Federation of Labor) a demandé au Conseil économique et social des Nations Unies d'inscrire à son ordre du jour la *Réduction internationale des heures de travail en raison de la hausse de la productivité ouvrière.*

Dans un mémoire à l'appui de sa proposition visant un mouvement international en vue de réduire les heures de travail, l'AFL signale que le OIT, à sa conférence générale de 1935, avait adopté une convention approuvant "le principe de la semaine de quarante heures appliqué de façon à ce que la norme de vie ne soit pas diminuée en conséquence". Le mémoire signale que cette convention était considérée "en substance la proclamation d'une politique future", mais il ajoute que quinze ans plus tard "le changement préconisé est encore loin de la réalisation."

Le mémoire invoque que les changements technologiques et la hausse de la productivité établissent le principe fondamental d'un plus grand nombre de moments de loisir qui, à leur tour, permettent aux nations de consommer les produits plus nombreux qu'assure une technologie avancée. Il affirme qu'avec la réduction des heures, la direction aussi bien que la main-d'oeuvre bénéficient de l'augmentation de rendement qui en résulte par heure-ouvrier.

Le mémoire se termine comme suit:

"Aujourd'hui, la main-d'oeuvre ne s'oppose nullement à l'introduction des machines modernes et des méthodes modernes de production. Cependant, elle a le désir légitime de participer aux bénéfices que le progrès humain et technique apporte à l'humanité. Elle veut sa part sous forme de bien-être amélioré; en d'autres termes, sous forme de meilleur revenu (pouvoir d'achat nécessaire à la hausse de la production); sous forme de réduction des heures de travail en augmentant les moments de loisir afin de pouvoir prendre sa part des plaisirs que procurent les arts et les sciences

et ne pas être exclue des avantages des progrès de la culture.

"Le moment est donc venu pour la convention de l'Organisation internationale du Travail de 1935 sur la semaine de 40 heures cesse d'être la proclamation d'une politique à venir. La convention devrait être l'objectif à réaliser maintenant. Il faudrait étudier la mesure d'une nouvelle réduction des heures de travail à fixer comme objectif de la politique de l'Organisation internationale du Travail.

"L'American Federation of Labor est en faveur de l'amélioration du niveau de vie de l'ouvrier et de l'ouvrière par l'entremise des efforts des syndicats ouvriers vraiment libres et de la négociation collective. Cependant, dans notre monde moderne étroitement lié, les gens sont aussi avertis de la nécessité de l'internationalisation du progrès humain et des ententes conclues en vue d'assurer le maintien des améliorations réalisées par les efforts des syndicats ouvriers.

"L'American Federation of Labor propose donc respectueusement que le Conseil économique et social décide:

- (a) De formuler les mesures nécessaires en vue de l'établissement graduel de la semaine de 40 heures;
- (b) De commencer à étudier la question d'une convention en vue d'une nouvelle réduction des heures de travail visant à la semaine de 30 heures, surtout dans les pays plus avancés du point de vue économique.

"Ces deux projets devraient être entrepris en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail".

# Film du ministère du Travail primé dans un concours international

Le ministre du Travail, l'honorable Humphrey Mitchell, annonce qu'un film du ministère du Travail, portant sur la sécurité et réalisé par l'Office national du Film en collaboration avec le Service de l'information (Travail), a été reconnu par le Comité national des films sécuritaires, avec siège central à Chicago, le plus remarquable des films animés non destinés au cinéma réalisés au Canada et aux Etats-Unis en 1949 dans le domaine de la sécurité industrielle.

Ce film, mis en circulation à travers tout le Canada au cours de 1949, porte sur la sécurité dans le vêtement et est le cinquième d'une série de pellicules sur la sécurité dans l'industrie, intitulée "Pas d'accidents sans causes", réalisée par le ministère du Travail.

La pellicule démontre de façon humoristique, et parfois aussi de façon macabre, le danger auquel s'expose un machiniste lorsqu'il porte des vêtements non appropriés à son travail. Brogan a pensé que son surveillant, McCardle, perdait la tête lorsqu'il le fit transporter de sa machine à l'hôpital sur une civière. Lorsque l'infirmière de l'entreprise saisit ses instruments, Brogan, qui se sentait en parfaite santé, en fut terrifié. Mais ce furent ses vêtements qui passèrent à la chirurgie — sa cravate traînante, son gilet de laine à manches trop amples, ses pantalons à revers et ses chaussures à semelles minces.

Les quatre autres pellicules de la série traitent de l'organisation

de comités de sécurité, des mesures de sécurité dans la conduite des machines, de la façon de manutentionner des objets lourds, et des accidents provoqués par les chutes. Toutes les pellicules présentent des versions françaises et anglaises.

Depuis leur publication en 1946, on a enregistré un total de 3,446 représentations de ces films au Canada, atteignant un auditoire d'environ 266,000 personnes. Des copies de ces films vendues au Canada et à l'étranger ont atteint bien au delà d'un million de personnes. On a vendu au Canada 216 copies du film, tandis que les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et d'autres pays aussi éloignés que la Turquie et la Nouvelle-Zélande en ont acheté 960 copies.



41. © 1950 CARL SPANWITZ

As-tu du petit change? C'est le jour de paie de cette compagnie anti-ouvrière.

## Votre banque est celle où...

Vous pouvez déposer en toute sécurité vos épargnes, vos documents et vos valeurs...

Vous pouvez emprunter pour améliorer vos affaires, acquitter une échéance, parer à des imprévus...

Vous pouvez obtenir lettres de crédit, chèques de voyageurs, mandats de banque, remise de fonds à l'étranger...

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

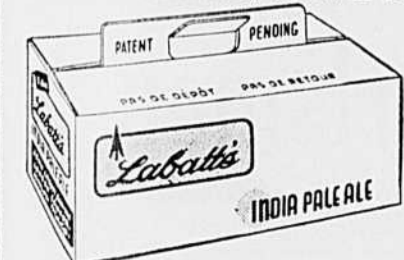
## FACILE À PORTER ET À EMPORTER par A. Visé



## On Adopte la Labatt's

Que peut-il y avoir de plus simple? Vous pouvez maintenant emporter chez vous une douzaine de chopines de Labatt's India Pale Ale dans des bouteilles "Uni-Serv" non reprises, et dans le carton Pratique Ezy-Doz. Pas de dépôt, pas de bouteilles vides à rapporter, pas de difficulté à les porter. Que peut-il y avoir de plus commode! Qu'est-ce qui pourrait mieux vous délecter que ce goût distinctif!

COMME LES GENS AVISÉS, ADOPTEZ LA...



La seule Bière Canadienne de renommée internationale, la Labatt's I.P.A. a gagné des médailles dans 6 pays, 4 continents.

# 5e Congrès des Relations ...

(Suite de la page 4)

entre employeurs et assurent à l'employé un plus haut degré d'initiative.

## PARTIE IV

### Questions particulières.

Quels sont les rapports entre la grande, la moyenne et la petite industries dans un même secteur de production? — L'indice des salaires doit-il épouser les courbes du développement industriel de chaque unité de production; ou encore doit-il varier selon la situation géographique de l'entreprise ou selon qu'elle se développe dans des centres urbains ou ruraux? — S'il doit y avoir dans ces cas un certain décalage des taux de salaires, existe-t-il en dehors de l'expérience, des normes qui permettent de le déterminer sans nuire au bien commun?

Donnons une illustration ou plutôt une analyse de ce qui se produit dans une industrie particulière où il existe un grand degré de compétition, établie sur tout le territoire géographique de la province, présentant une grande variété et une grande possibilité d'outillage moderne et couverte par des décrets. Un regard sur l'industrie de l'imprimerie qui a pris un essor considérable depuis quelques années démontre qu'elle rencontre toutes les conditions que je viens d'énumérer.

L'industrie de l'imprimerie dans la province de Québec est couverte par trois décrets. Premièrement, Montréal et un rayon de 100 milles de ses limites. Deuxièmement, les districts judiciaires de Québec, Beauce, Montmagny, Kamouraska, Rimouski, Gaspé, Bonaventure et les parties des districts des Trois-Rivières, Saint-François et Arthabaska non assujetties au décret de Montréal, et, troisièmement, les comtés de Chicoutimi, Roberval, Lac

Saint-Jean, Charlevoix et Saguenay.

Le district de Montréal a été divisé en trois zones pour les besoins de l'application. La zone I comprend l'île de Montréal et le territoire compris dans un rayon de 10 milles de ses limites. La zone II comprend les municipalités suivantes et le territoire compris dans un rayon de deux milles de leurs limites: East Templeton, Granby, Hull, Joliette, St-Hyacinthe, St-Jean d'Iberville, St-Jérôme, Sherbrooke, Sorel, Trois-Rivières et Valleyfield, tout en faisant exception des établissements qui, au 15 juin 1946, publiaient et imprimaient un ou des journaux hebdomadaires. La zone III comprend toute la juridiction territoriale à l'exception des autres zones y compris tous les établissements de la zone II qui sont éditeurs et qui impriment des journaux hebdomadaires.

L'étude du décret démontre que les taux de salaires minima pour la zone I sont en moyenne 17 ou 18 pour cent plus élevés que dans la zone II et 25 pour cent plus élevés que dans la zone III. Les imprimeurs de la zone II par le simple truchement d'imprimer un journal hebdomadaire peuvent jouir des taux de salaires de la zone III.

Les heures de travail sont de 40 heures pour la zone I, et 44 heures pour les zones II et III. Tout travail exécuté par un salarié avant ou après les heures régulières de son équipe est considéré comme du travail supplémentaire et rémunéré au taux et demi pour les trois (3) premières heures et au taux doublé pour les heures

subséquentes. Enfin tout travail du samedi après-midi jusqu'à 7 heures du matin le lundi devra être payé à temps double.

De plus, les employeurs de la zone I doivent envoyer leurs apprentis à l'école des Arts graphiques une journée par semaine, durant toute l'année académique, et payer quand même leurs salaires réguliers ces jours-là.

Je me suis permis de vous citer les conditions de travail dans cette industrie afin d'illustrer ma prétention à l'effet que les variations de salaires sous l'empire de ce décret jouent contre l'employeur établi dans la zone I et l'encouragent à s'établir en dehors de cette zone pour éviter une compétition fatale de la part de l'employeur situé à l'extérieur de Montréal. D'autre part, ces conditions illustrent également que ces variations de salaires sont un encouragement pour les employés de l'imprimerie à se masser dans Montréal afin d'obtenir les taux plus favorables payés dans la zone I.

Ce n'est pas ma prétention que les salaires payés aux ouvriers de l'imprimerie dans la zone I sont excessifs si l'on considère l'exigence de cinq ans d'apprentissage pour obtenir la qualification de compagnon. Mais je maintiens cependant que les imprimeurs de la zone I sont placés devant une alternative: ou ils devront mécaniser et outiller leur industrie au plus haut degré afin de réduire le plus possible le facteur salaire de leur coût de production, ou ils devront émigrer en dehors des limites de 10 milles prescrites dans le décret. Ce décret ne prend aucunement en considération l'envergure de l'entreprise, son degré d'outillage.

Le décret de la région de Québec, qui comprend la juridiction énumérée auparavant, contient une caractéristique qui s'écarte certainement de la pratique usuelle du fait que les salaires sont établis selon le nombre et le genre de machines dans l'atelier. Ainsi le décret ignore les considérations territoriales en fixant les salaires et ne prend en ligne de compte que les facilités et la mécanisation de l'unité industrielle.

Les taux de salaires pour les différentes classes varient d'une façon générale de 5 cents l'heure. Par exemple, un typographe dans la classe "A" reçoit \$1.15 l'heure; dans la classe "B", \$1.10; dans la classe "C", \$1.05 et dans la classe "D", \$0.90.

Ainsi vous avez les deux exemples: le décret de Montréal établissant les salaires d'après les considérations géographiques et le décret de Québec prenant comme critère pour la fixation des salaires le développement industriel.

On peut dire que si le décret de l'imprimerie de Montréal ignore la capacité de payer et le volume de production ainsi que les autres facteurs économiques, celui de Québec, par contre, pénalise l'ouvrier qui travaille dans une petite entreprise.

Je ne crois pas qu'aucune solution acceptable et logique des variations de salaires entre les unités d'une même industrie puisse se trouver dans aucune des formes ou régimes étudiés auparavant.

Je crois avoir souligné les faiblesses de la Loi du salaire minimum ainsi que celles des décrets. En ce qui concerne ces derniers, la solution de critère de variations de salaires selon la juridic-

tion territoriale pas plus que la nouvelle formule de l'importance d'une unité dans une industrie par rapport à son outillage n'est satisfaisante.

Où trouverait-on la solution? A cause de l'absence presque totale de recherches scientifiques et de renseignements précis, je ne crois pas être en mesure de donner une réponse définitive.

Dans mon humble opinion, la situation pourrait être améliorée en faisant une révision complète des ordonnances du salaire minimum afin qu'elles correspondent plus exactement à la situation actuelle de chaque industrie et de rendre cette loi plus conforme aux besoins du Travail et du Capital. Il y a donc nécessité d'entreprendre immédiatement l'établissement d'ordonnances particulières pour chacune des industries importantes de notre province. Cette révision, de plus, devra prendre en considération tous les différents facteurs que j'ai mentionnés auparavant et qui sont ignorés à l'heure actuelle.

Cependant, je veux souligner, en terminant, que la meilleure solution semble encore être le marchandage collectif libre à cause de son respect des facteurs individuels et humains et à cause de sa grande flexibilité et de la coopération qu'il apporte dans les rapports entre employeurs et employés.

### Many Thanks

An old gentleman who was searching for his hat the other day was profuse in his thanks to the man who pointed out that it was on his head.

"But for you sir," he said, "I would have had to go without it."

## Labor Department Film Takes Top Honours in International Competition

Hon. Humphrey Mitchell, Minister of Labor, announced recently that a Department of Labor safety film produced by the National Film Board in cooperation with the Information Branch of the Labor Department had been judged the outstanding non-theatrical motion picture in the occupational safety field produced in Canada and the United States in 1949. The award was made by the National Committee on Films for Safety, with headquarters at Chicago.

The picture, which was circulated throughout Canada during 1949, dealing with safe clothing in industry, is the fifth in the series of industrial safety films, "Accidents Don't Happen — They're Caused", produced for the Department of Labor.

The picture demonstrates with humour, sometimes grim, the chances a machinist takes when he wears the wrong clothes on the job. Brogan thought Foreman McCardie had gone crazy when he had him, Brogan, carried away from his machine to hospital on a stretcher. When the industrial nurse started to operate, Brogan, who was feeling perfectly healthy, was terrified. But it was Brogan's clothes that got the surgery — his trailing necktie, his baggy-sleeved sweater, his cuffed pants and his thin-soled shoes.

The other four films in the series deal with the organization of safety committees, safe practice in machine operation, proper handling of heavy objects and accidents due to falls. All films were produced in both French and English versions.

A total of 3,446 showings of these films have been made in Canada since they were issued in 1946, reaching an audience in this country of about 266,000. Estimated audience reached by the prints of the films which were sold in Canada and abroad is well over one million. A total of 216 prints of the film have been sold in Canada and 960 abroad, in the United States, Great Britain, France and in countries as far away as Turkey and New Zealand.

### Not Clear

"So it worries you when your husband talks in his sleep."

"Yes, doctor he's so indistinct."



## Prepare for Pleasure

While you're dreaming of that string of trout you'll land this Spring—light up a refreshing Sportsman Cigarette. One puff and you'll agree there's no finer—no more satisfying smoke. The mild Virginia tobaccos are guaranteed pure. Each Sportsman is packed with rich, mellow flavour. And the smooth ALLWEATHER Waterproof Paper never sticks to your lips. Discover today the keen, clean, outdoor taste of a Sportsman. It's the favourite cigarette of sportsmen everywhere.

# Sportsman

Virginia Cigarettes

Carreras Ltd., London, England, (Est. 1788)

Rolled with 'ALLWEATHER' Waterproof Paper

Make your own  
Gingerbread

The New Way with  
OGILVIE



So tender... so moist... with such a real old-fashioned flavour! Ogilvie Gingerbread Mix is made with the same fine ingredients you'd use yourself. It's delicious! It's easy! It's thrifty! Just add water and bake.

LISTEN TO YOUR WOMEN'S EDITOR, KATE AITKEN, EVERY MONDAY, WEDNESDAY AND FRIDAY. CONSULT YOUR LOCAL NEWSPAPER FOR TIME AND STATION.

1-188

**Outstanding Labor Leader Passes On**

An outstanding leader in organized labor, Fred Molineux, who for many years was international representative of the International Brotherhood of Painters, Decorators and Paperhangers of America and retired from the post in 1945, died in Hamilton this month.

In his long and very active career he filled many posts. He was representative of The Trades and Labor Congress of Canada on the National Labor Supply Council, the National Research Council, the Industrial Labor Relations Board and the National Board of the Construction Industry during the recent war. As labor's representative, he also participated in the work of the Ontario Royal Commission on Education.

Molineux, was the T. L. C.'s fraternal delegate to the British Trades Union Congress in 1936 and was awarded the Order of the British Empire in 1946 for his work during the war. He was a member of the advisory board of the Ontario Provincial Institute of Textiles and was active in the development of the Ontario Apprenticeship Law.

**Herman Winter, Bakery Workers Chief, Retires**

Herman Winter, president of the AFL Bakery and Confectionery Workers International Union, has retired. So announced the general executive board of the union at the conclusion of its 49th session.

Mr. Winter, 65, served a half century in the labor movement and in the baking industry, culminating in his rising to the top position in his own organization and to a place on the executive council of the American Federation of Labor. In recognition of his service, the general executive board honored him with the title of president emeritus for life.

The general executive board unanimously selected General Secretary-Treasurer William F. Schnitzler for the office of president. In assuming that office, Mr. Schnitzler for the office of President. In the international union since the post was created in the 1941 convention of the organization.

Assistant General Secretary-Treasurer James G. Cross was unanimously selected to fill the post of general secretary-treasurer left vacant through the advancement of Mr. Schnitzler to the presidency. Mr. Cross has served the international union in his duties as general executive board member, as AFL convention delegate, and as assistant general secretary-treasurer.

**Local 240 Organizes Technical Employees and Office at Sherwin-Williams**

The members of Local 240 not only look after their own interests, they also work hard at organizing their fellow employees that they may benefit from union organization. The strong support accorded Organized Marcel Franq by the officers and members of Local 240 has resulted in the signing up of more than one hundred and fifty employees and practically all the technical and "lab" employees of the Sherwin Williams Company.

This Local recently signed a new agreement with the Company which featured a complete new job evaluation plan, providing for increases in wages for all employees varying from one to twelve cents per hour for male employees and from one to five cents per hour for female employees. All increases being retroactive to January 1st, 1950.

The contract also provides for seven statutory holidays paid by the Company and the vacation clause was also widened to provide for one week's vacation after 1 year's service; 2 weeks' vacation after three years and 3 weeks' vacation after 25 years service.

The negotiating committee of the Union was composed of W. Middleton, L. Jamieson, Albert Poitras, L. Leroux, F. Kenselar, A. Cavanagh, E. Chartrand, F. Freitag and they certainly did a fine job.

**Congress Executive Defines Communist**

In a unanimous decision the Executive Council of The Trades and Labor Congress of Canada upheld the ruling of President Bengough "that membership in the Labor-Progressive Party is a clear indication of being a Communist".

The question was before the Executive Council at their bi-annual meeting held in Ottawa recently. A number of inquiries had been made of the Congress Officers as to what definition could be placed on members of the L.-P.P. Both President Bengough and General Secretary-Treasurer Cushing had replied to inquiries about the L.-P. P. that as far as they were concerned being a member of the L.-P. P. clearly marked a person as being a Communist. It was this ruling the Executive Council upheld.

The question had arisen out of an interpretation of the resolution passed at the last Convention of the Congress wherein it was approved that Communists could not hold office in organizations chartered by The Trades and Labor Congress of Canada, nor could they act on committees of Conventions.

Officers of Trades and Labor Councils had asked of Congress what would be the position it known Communists or members of the L.-P.P. were nominated for office in Councils and it had been ruled they would be ineligible.

**Federal Committee Will Study Pensions**

Whether the Federal Government are sincere in considering changes of the Old Age Pension legislation and the implementing of a contributory general social security plan or whether their move is a stall for another year, time will tel.

A fact-finding committee of 28 members of the Senate and House will be set up at the current session of Parliament. The Government is understood to be expecting considerable criticism from the Opposition on the proposed pension committee since it will rule out any debate at this Session on Old Age Pension changes. Charges of "window-dressing" and "stalling" are considered likely.

The Committee will be specifically charged with: Studying present legislation and considering how far Canada can go in expanding its pension scheme; Examining pension legislation of other countries with a view to getting ideas for an overall scheme for Canada; Considering practical problems involved in abolishing the Means Test and setting up a pension scheme on a contributory basis.

It was learned the Government hopes to have the findings of the Committee available by the time the Dominion-Provincial Conference is called this Fall. The Committee will have authority to call for submissions by interested organizations and will also have access to all documents and records dealing with pension plans. Labor organizations, Public Welfare bodies and virtually any other person interested in old age pensions will have the opportunity of appearing before the committee.

**Bradley Chosen for ILO Group**

For the second time, President H. A. Bradley of the AFL International Chemical Workers Union has been chosen to represent the workers in America's chemical industry on the Chemical Industries Committee of the International Labor Organization (ILO). The president of ICWU previously served the ILO at Paris in 1948.

Vice President Marshall Shafer of Los Angeles will complete the two-man, worker delegation to be sent from the United States. Organizer Gordon McIlwain of Sarnia, Ontario, also a member of ICMU, will represent Canadian chemical workers.

The conference is set for Apr. 11-22.

**The Destruction of a Union**

Bad management will break a Union just the same as it will break a company or corporation. This has been clearly exemplified in a report that the firebosses employed in Alberta coal mines have renounced their Union and returned to work in the coal mines after a disastrous two-month strike.

In 1944 the firebosses employed in all Alberta coal mines with the exception of the Drumheller field and a large number of B.C. firebosses were organized by The Trades and Labor Congress of Canada into an organization known as The Western Canada Firebosses' Association. It was a good organization and with the good assistance of the Congress it made progress and bettered the conditions of the firebosses. Hours of work were reduced, wages were increased and a sick-leave plan was developed that was beneficial to the workers. Many hours of Congress time was spent assisting the Firebosses' Association and while their progress might not be classed as spectacular, it was steady and beneficial.

Early in 1949 through the unwarranted efforts of a small group of the firebosses, who could, be branded as rabble rousers, the Western Canada Firebosses' Association was switched to the C.C.L. and became The National Union of Firebosses. After the preliminaries of getting organized they were, in due course, certified as the bargaining agent for the firebosses and commenced negotiations with the Western Canada Coal Operators' Association. They failed in their negotiations and failed in arbitration and then called a strike. For two months the firebosses were on strike and all during that time members of the United Mine Workers of America, also C.C.L., passed through their picket lines and continued to work.

The firebosses returned to work as company officials, unrepresented by any labor union with the same monthly salary as paid before the strike. Bad management had broken another union.

**TLC Supports Financial Appeal of Canadian Arthritis and Rheumatism Society**

Calling on all members and organizations affiliated to The Trades and Labor Congress of Canada to support the financial drive of the Canadian Arthritis and Rheumatism Society, which will continue from May 1st to 21st, President Bengough said, "The appalling fact that 100,000 Canadians are totally or partially disabled by rheumatic diseases clearly demonstrates the worthiness of supporting a campaign designed to bring relief and cure to the sufferers."

"When we realize that as a result of rheumatic diseases our workers lose each year nearly ten million days' work and more than \$50,000,000 in wages, the objective of the Canadian Arthritis and Rheumatism Society is truly one to which we all can subscribe," continued President Bengough.

The Society, which was established two years ago, has been proceeding along very practical lines in its en-



"Miss Reed, your union contract says you must give thirty days notice before you strike."

couragement and control of the attack upon these diseases. From assistance to the family doctor this programme runs through support of research workers concerned with such drugs as Cortosone, ACTH, and others to the provision of Fellowships to encourage the training of physicians and surgeons, and the operation of clinics in general hospitals throughout the country.

"I recommend to all Provincial, District, Local Officers and Organizations to assist and support this financial campaign of the Canadian Arthritis and Rheumatism Society in their respective districts and cities," said Mr. Bengough.

**Even T-H Oath Is Valueless**

Washington.—Even the noncommunist oath required of union leaders by the Taft-Hartly law has now been called valueless.

This is the one point on which Taft-Hartley supporters believed they had a sound argument for enactment of the law claiming it drove communists in labor unions into the open.

But the Justice Department told the Associated Press that it sees "little chance for court action against labor leaders whose non-communist oaths were referred to it by the National Labor Relations Board."

Senator Taft (R., Ohio) recently complained the department has been lax in pressing the inquiry. Assistant Attorney General James M. McInerney, head of the criminal division, said the wording of the oath hampers any court proceedings.

Since the oath is entirely in the present tense, he said, it is simply an affirmation that the signer was neither a communist nor a supporter of violent action against the government on the date of signing.

McInerney told a reporter such an oath makes no reference to what the maker of the affidavit may have been on the previous day, or what he might become the day after.

The AFL cleaned out its communists before there ever was a Taft-Hartley law and has been fighting communism longer than Mr. Taft or Mr. Hartley.

The Taft-Hartley law is not needed. It must be replaced.



"EXPORT"  
CANADA'S FINEST  
CIGARETTE

**Rough on Cattle**

The train came to a sudden stop, jerking the passengers around. "What has happened, conductor?" cried one nervous old lady.

"Nothing much," said the conductor. "We hit a cow."

"Oh," said the relieved old lady. "Was it on the tracks?"

"No," replied the disgusted conductor. "We chased her into the barn."

**Suspicious**

"Look here," said the indignant woman in the post office, "your mistakes are getting too bad. My husband has gone to Denver on business and this morning I had a letter from him with a New York postmark."

Look for this Label ...



every Tip Top Tailors garment

# Congress Presents Brief

On April 13th General Secretary-Treasurer Gordon Cushing and Research Director Leslie E. Wismer appeared before the Royal Commission on National Development in the Arts, Letters and Sciences and presented the Brief of The Trades and Labor Congress of Canada. Indicating the interest of the Commission members in the views of the Congress, the Research Director was subjected to questioning on the contents of the brief for nearly an hour.

The Congress stressed its views on education at all levels pointing out the "mental capacity of the pupil shall be the sole determining factor and not the financial ability of the parents" as to how far the child's educational training should proceed.

Calling for no major change in public policy on radio broadcasting in Canada, the brief urged expansion in the facilities of the Canadian Broadcasting Corporation as the only nationwide broadcasting system.

The brief turned down the suggestion that the regulatory powers of the CBC be transferred to another separate government body. It also suggested that the CBC should not be forced to depend upon revenues from private sources and advertising programmes.

While opposing any increase in the present license fee, the Congress brief recommended that the necessary revenues for the efficient and expanding operations of the CBC be made available as a statutory grant from the

Federal Treasury. The brief made it clear that such grants should not be subject to annual vote of Parliament, but required to be reviewed fully every five or ten years in order that the day to day operations of the CBC might be entirely free from political interference.

The Congress preferred to see television developed as a nationally-owned utility providing programmes as a public service.

The brief strongly urged that the National Film Board be given the status of a Crown Corporation. Stressing the desire and need for a considerable expansion in NFB production and distribution of documentary films, the Congress suggested that its offices and personnel relations should be greatly improved.

The brief noted the fact that an agency of government is now producing documentary films without partisan political content as something very worthy of commendation in these days.

New and greatly increased space was suggested for the National Gallery. In this connection the brief asked for an increase in the salary of the Curator and the provision of facilities throughout Canada for the adequate showing of the Gallery's collections.

Increased funds and facilities were recommended for the National Museum.

The creation of a National Library with increased facilities for the Library of Parliament was suggested as

a step toward needed library extensions throughout the country.

The recommendations of the Congress on these matters were prefaced by a plea for federal aid for education to be given in the first instance at the university level. The brief urged federal aid to universities in social sciences and industrial relations departments. It was suggested that such assistance would aid in equalizing educational opportunities throughout Canada and hasten the time when university training would be available free.

Federal aid to education was also stressed in relation to education of both union and management executives in industrial relations, and to workers' education. The universities are the institutions which can best provide workers' education as a part of adult education, the brief said.

The Brief has been mailed to all Federation and Provincial Executive Committees, and Trades Councils. Further copies may be obtained on request to National Headquarters.

### Bitten Once

Old Gentleman: "You're an honest boy, but it was a \$10 bill, not 10 ones that I lost."

Small Boy: "I know, mister, it was a \$10 bill I picked up. But the last time I found one, the man who owned it didn't have any change."

# Clerks Gain Wage Increase a Quebec Port

Wage hikes are recommended in a unanimous report of the Board of Conciliation and Investigation which, Honorable Humphrey Mitchell, Minister of Labor, appointed under The Industrial Relations and Disputes Investigation Act to deal with a dispute between the National Harbours Board (Grain Elevator System and General Maintenance Forces, Quebec, P. Q.) and the Brotherhood of Railway and Steamship Clerks, Freight Handlers, Express and Station Employees.

The Conciliation Board was composed of His Honour Judge Edouard Tellier, Montreal, as Chairman, Paul LeBel, Quebec, P. Q., and Marcel E. Franco, Montreal, P. Q. Messrs. LeBel and Franco were appointed on the nomination of the employer and the employees, respectively, and Judge Tellier was appointed by the Minister in the absence of a joint recommendation from the other two members.

The dispute arose out of negotiations for the conclusion of two collective agreements covering employees of the National Harbours Board employed in its General Maintenance Forces and Grain Elevator System at Quebec, P. Q.

The union's demands were for wage increases of 10¢ per hour, retroactive to April 1, 1948, for employees in the Grain Elevator System, and 5¢ per hour, retroactive to November 1, 1948, for employees in the General Maintenance Forces.

The Conciliation Board recommend-

ed that employees in the Grain Elevator System be granted a 5¢ per hour increase retroactive to May 1, 1948, and a further 5¢ per hour increase retroactive to May 1, 1949. The Board also recommended that employees in the General Maintenance Forces be granted a 5¢ per hour increase retroactive to June 1, 1949.

### Not a Chance, Says President Bengough

"Not a chance in the world" said President Bengough recently when commenting on a press report to the effect that President Harry Davis of the Canadian Seamen's Union had announced that the Seamen's Union would re-apply for affiliation to the Congress within the next year.

President Bengough explained that the Canadian Seamen's Union had been expelled from the Congress at the Calgary Convention following a recommendation from the Executive Council that such action be taken and the taking of a roll call vote on the matter. The only way in which the expulsion could be rescinded, said President Bengough, would be for the delegates attending another regular Convention to vote in favor of a reversal of the Calgary decision. Such action was highly unlikely, he added.

# Around the Home ...



## TOM GARD'S NOTE BOOK

You do not need a half acre of land to grow flowers! One of the most enthusiastic gardeners I know applies her talents successfully to four window boxes, two hanging baskets and a few old lard pails. The lack of suitable location for annual and perennial beds in no way curbs her desire for bright color at the front of the house. No one can pass that way without noticing the beauty of these miniature "gardens".

It's catching, too! Just since she moved there three years ago others have been paying more attention to the beauty of their property. Soon the whole district will reflect a brighter, more cheerful appearance.

### Double Its Worth

Are you an auction sale fan? I could be after the fun I had when I recently stopped to see why all the cars were parked around a farm house. I found myself caught in a surging crowd and evidently nodded my head at the wrong time only to find myself the owner of a small square table! Thank goodness the auctioneer didn't have a lumber wagon under his gavel! However, it gave me an opportunity to try out an idea seen in a magazine. Now there are two half tables, each performing valiant service, one in the upper and one in the lower hallway. It worked so well I'm passing the idea along to you.

### Gay Bottles

Nothing can add color to a window ledge or shelf like gayly decorated bottles. I have often admired their odd shapes and sizes in other people's homes, but never thought of making them. Just last week I saw a large collection displayed in the window of a small village store and learned from the proprietor that he made his own. After one easy lesson I'm right in the business myself!

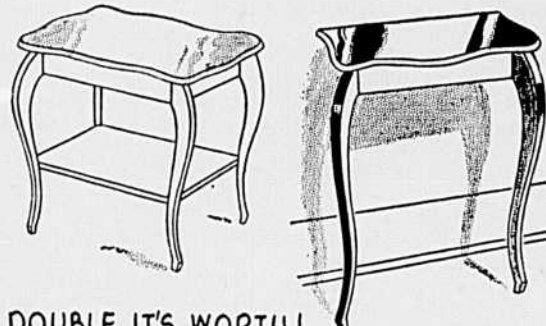


### LARD OR CANDY PAILS

FOR MINIATURE GARDENS. CUT TO DESIRED HEIGHT; DRAINAGE HOLES IN BASE. PLACE GRAVEL ON BOTTOM; MIX SOIL WITH LEAF MOULD OR COMPOST.

### PLANTS FOR TUBS AND BOXES

- |            |            |           |
|------------|------------|-----------|
| GERANIUMS  | COLEUS     | VINCA     |
| DRACAENA   | PENNISETUM | FUCHSIA   |
| NASTURTIUM | TAGETES    | MARIGOLDS |
| CENTAUREA  | CINERARIA  |           |



### DOUBLE IT'S WORTH!

OLD TABLE INTO TWO CONSOLE TABLES - FASTENED TO WALL WITH SMALL ANGLE IRONS. REMOVE OLD VARNISH OR PAINT AND GIVE TWO COATS OF GOOD ENAMEL.

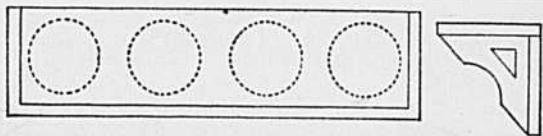
### DECORATED BOTTLES

COAT WITH BRIGHT ENAMEL - ADD COLOURED TRANSFERS - THEN A COAT OF WATERPROOF VARNISH OR COVER WITH HARD PARCEL CORD, USING A TRANSPARENT CEMENT. TWO COATS OF ENAMEL, ONE OF WATERPROOF VARNISH.



### WINDOW BOXES

STANDARD TYPE. FRONT PANEL MAY BE DECORATED WITH SMALL 1/4" STRAPS. BEST MATERIAL: CYPRESS OR PINE, 1" THICK, DRESSED ON ALL SIDES. GRAVEL ON BOTTOM FOR DRAINAGE; 3 OR 4 HOLES IN BOTTOM.



PLATFORM TYPE HOLES 5" DIAMETER TO HOLD POTS. WATER DRAINS THROUGH TO GROUND.

ONE OF A SERIES PRESENTED BY

# Molson's

AS A PUBLIC SERVICE

For more details about window boxes, decorated bottles or any other items mentioned by Tom Gard—write him c/o Dept. A., MOLSON'S BREWERY LTD., Post Office Box No. 1600, Place d'Armes, Montreal, Quebec, for the illustrated booklet "AROUND THE HOME".